DLP 15-5-85503151



AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

REGION AQUITAINE

ÉDITION GRANDES CULTURES

Ministère de l'Agriculture
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Chemin d'Artigues - 33150 CENON
Tél. 56 - 86 22 75

PUBLICATION PÉRIODIQUE
Régisseur d'Avances et de recettes
Direction départementale de l'Agriculture
CCP BORDEAUX 6702.46 X

I.S.S.N. : 31324425300016

BULLETIN TECHNIQUE N° 9 - MERCREDI 24 AVRIL 1985

BLE TENDRE D'HIVER : Le développement rapide des plantes et l'absence d'évolution des maladies rendent tout traitement inutile pour l'instant. Maintenir la surveillance.

MAIS : La protection se raisonne dès le semis - Consultez le dépliant ci-joint.

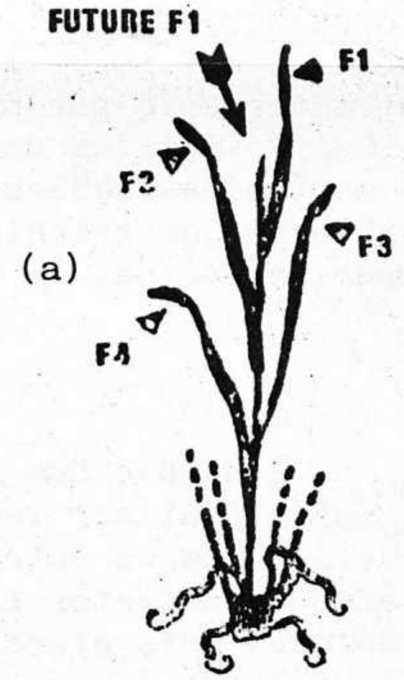
BLE TENDRE D'HIVER

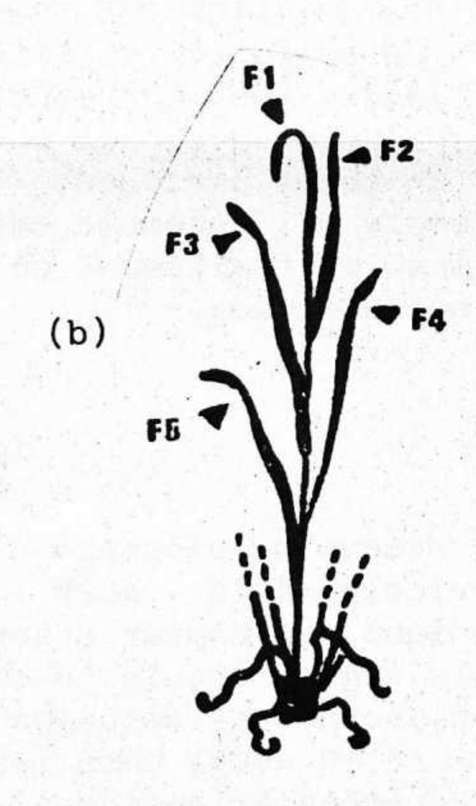
Stades observés dans le cadre du réseau CERESMAR :

La majorité des parcelles se répartit entre les stades 7 ("deuxième noeud visible") et 8 ("sortie de la dernière feuille") ; deux exceptions : le Centre et le Nord Dordogne où sont encore observés des stades 6 ("premier noeud visible") et les semis antérieurs au 20 octobre 84 qui abordent maintenant le stade 9 ("début du gonflement").

Situation sanitaire :

La septoriose (Septoria tritici) et la rouille brune,quand elle est présente,ont peu évolué depuis la semaine dernière et stagnent sur les feuilles les plus basses (voir dessins ci-dessous). L'oïdium est présent localement lui aussi sur feuilles basses et sur moins d'un pied sur trois.





Le déploiement d'une feuille supplémentaire relègue les maladies présentes en F4 et F3(a) sur F5 et F4(b)

P../..15

Abonnement annuel : 125 F

COLZA D'HIVER

Les premières siliques bosselées sont maintenant observées sur la plupart des parcelles. Le temps actuel n'est pas favorable à l'activité du charançon et de la cécidomyie des siliques.

MAIS

Lutte contre les ravageurs, au semis et en début de végétation

Le tableau "Désinfection du sol" du supplément "Protection des cultures de maïs" précise l'action des produits sur taupins, scutigerelles et oscinies :

▌ Taupins, scutigerelles : la connaissance de l'infestation des parcelles, par l'examen de prélèvements de terre à la bêche, aux périodes de l'année où les ravageurs sont en surface (sol humide, températuredouce) permet de décider du traitement. Dans les situations de forte infestation, il faut choisir le lindane ou retarder le semis si on utilise un produit appliqué en localisation afin de s'assurer que la rémanence d'action du produit sera suffisante.

▌ Nématodes : le suivi des parcelles permet d'évaluer le risque. Le Témik M est autorisé sur nématodes. Le Curater a une action sur ces ravageurs. D'autres produits sont à confirmer : carbosulfan, benfuracarbe, furathiocarbe, terbuphos.

▌ Mouches des semis : la mouche des semis pond sur sol nu, finement travaillé, souvent après apport de matière organique. Les dégâts sont à craindre pour les semis précoces avec une levée lente du maïs. En zones à risque, intervenir au semis : l'ensemble des produits autorisés en traitement de sol sur maïs, est efficace.

▌ Limaces : ces ravageurs sont les plus fréquents. Surveiller les cultures et intervenir si nécessaire, avec un produit antilimace (mercaptodiméthur et métaldehyde).

▌ Tipules : les populations de larves dans le sol peuvent être importantes sans entraîner de dégâts, si une croissance rapide du maïs et la sècheresse ne favorisent pas une attaque des tipules sur la partie aérienne de la végétation. Il est préférable d'attendre et d'intervenir, en cas d'attaque, après la levée de la culture. En effet, les larves sont âgées et résistent aux traitements en plein, avant semis, au lindane et probablement au Lorsban ou au Krégan. Les produits autorisés sur noctuelles sont utilisables. Les appâts sont efficaces, sur sols humides, s'ils ne se délitent pas sous l'action de la pluie. Les pulvérisation faites au crépuscule avec au moins 800 litres d'eau sont alors possibles : l'Orthène est actif, le Décis est irrégulier. D'autres produits sont utilisés dans la pratique Lorsban L 16 ou Krégan à 3 kg de produit commercial/ha, parathion à 500 g de matière active/ha, lindane en post-levée du maïs.

▌ Oscinies et géomyza : en l'absence de traitement de sol, dans les zones à risque, ont peut intervenir par pulvérisation au stade 1,5 à 2 feuilles du maïs, si les conditions sont défavorables à la culture : chlorfenvinphos ou trichloronate à 500 g de matière active/ha.

MAIS - TOURNESOL

Vers gris : Le réseau de piégeage des noctuelles terricoles ACTA - AGPM - SOPRA - SPV indique des captures sur l'ensemble de la région depuis le début avril en Lot-et-Garonne et estuaire Gironde, depuis le 10 avril dans les Landes et les Pyrénées Atlantiques.

Un contrôle dès la levée des plantes est à réaliser impérativement dans les parcelles semées entre le 15 et le 20 avril, afin de détecter la présence des larves de vers gris alors qu'elles sont encore à un stade jeune. Il nous est possible actuellement d'estimer le risque de dégâts ; il semble cependant que celui-ci soit important sur l'estuaire de la Gironde.